réclamations se composera des membres de la première commission, auxquels seront adjoints deux autres délégués du Conseil municipal.

J'ai l'honneur de vous inviter, en conséquence, à convoquer dans le plus bref délai, et au plus tard avant le 1er janvier, votre Conseil municipal, à l'effet de choisir ses délégués, tant pour la commission chargée de réviser la liste électorale politique que pour les deux commissions chargées de la révision de la liste électorale municipale.

Les citoyens appartenant aux différentes catégories énumérées dans l'art. 5. de la loi du 7 juillet pourront seuls être portés sur les listes électorales municipales. Vous consulterez a cet égard les instructions contenues dans les circulaires des 14 et 21 juillet 1874, insérées au Recueil des actes administratifs de la présente année.

Je crois seulement devoir vous signaler un arrêt de la cour de cassation, en date du 1er octobre 1874, qui décide que, pour qu'un citoyen puisse être inscrit sur la liste électorale, en vertu de l'article 5, § 4, de la loi du 7 juillet, il est indispensable qu'il en fasse la demande personnelle par lui même ou par mandataire, et qu'il justifie de deux années de résidence exigées.

D'après cette décision, la demande d'un tiers serait insuffisante, (Cassation sur le pourvoi du sieur Viaut, d'une décision du juge de paix de Luscignan).

Le tableau ci-après indique les délais dans lesquels les diverses opérations de la révision devront être effectuées. Ces délais sont communs aux deux listes.

Vous voudrez bien, monsieur le maire, m'adresser, dès le 1er avril, pour être déposée au secrétariat général du département, une expédition des listes de votre commune arrêtées au 31 mars prochain.

Je vous transmettrai incessamment les imprimés nécessaires à l'établissement de ces listes.

Voici les tableau des époques et délais des diverses opérations relatives à la révision des listes électorales.

Préparation du tableau de rectifications, 10 jours; termes des délais, 10 janvier.

Délai accordé pour dresser le tableau de rectifications, 4 jours; terme des délais, 14 janvier.

Publication du tableau de rectifications, 1 jour: terme des délais, 15 janvier.

Délai ouvert aux réclamations, 20 jours; terme des délais, 4 février.

Délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations, 5 jours; terme des délais, 9 février.

Délai pour la notification des dernières décisions de ces commissions, 3 jours; terme des délais, 12 février.

Délai d'appel devant le juge de paix, 5 jours; terme des délais, 17 février.

Délai pour les décisions du juge de paix, 10 jours; terme des délais, 27 février.

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix, 3 jours; terme des délais, 2 mars.

Clôture définitive des listes, 31 mars.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Conseil municipal de Roubaix sera constitué demain mercredi, à cinq heures. Voici l'ordre du jour de la séance :

1° Installation du Conseil municipal;

2° Nomination de commissions pour révision des listes électorales;

3° Nomination de commissions pour les objets suivants : Travaux et voirie, écoles, finances (comprenant l'examen du budget de 1875) et service des eaux.

—

Voici le résultat des élections qui ont eu lieu aujourd'hui pour le tribunal de commerce de Roubaix :

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Electeurs inscrits	541
Votants	240
M. Achille Vernier	223
Majorité absolue	121

M. Achille Vernier est élu président.

ÉLECTION D'UN JUGE

Electeurs inscrits	541
Votants	205
M. Jean-Baptiste Pennel	201
Majorité absolue	138

M. Jean-Baptiste Pennel est élu juge.

On voit que le nombre des votants a été relativement plus considérable qu'il ne l'est, en pareille occasion, dans la plupart des autres villes, où les élections consulaires donnent souvent lieu à plusieurs tours de scrutin.

Voici le résultat des élections pour le renouvellement partiel de la Chambre de Commerce de Roubaix :

Electeurs inscrits	533
Votants	250
MM Aimé Delfosse	241
Motte Bossut	241
Gustave Wattinne	237
Louis Lefebvre	217
Voix perdues	9

—

L'Administration municipale recevra, comme les années précédentes, jeudi 31 courant, à cinq heures du soir.

—

On lit dans la *Patrie* :

Il y a longtemps que, pour la première fois, nous avons dit que si le gouvernement se décidait à déployer vis-à-vis des radicaux le quart du zèle et de la vigilance dont il a cru devoir faire preuve dans ses dernières recherches concernant le parti bonapartiste, les preuves les plus réelles lui seraient fournies de la permanence de la conjuration radicale et de l'existence de comités bien autrement organisés et bien autrement dangereux que le prétendu comité central de l'Appel au peuple.

La vérité de notre assertion ressort du fait même des perquisitions dans la ville de Douai, dont nous avons parlé hier, perquisitions qui, d'après des renseignements reçus par nous ce matin même, auraient mis le gouvernement sur la trace de réunions illicites et clandestines et d'une véritable affiliation à l'Internationale, déguisée sous le titre trompeur de « Chambre syndicale ouvrière. »

Nous n'avons ni le droit, ni le désir de nous étendre longuement ici sur ces perquisitions, pas plus que sur les saisies de papiers et de documents en grand nombre dont elles ont été l'origine; nous remarquerons seulement, parmi les noms des personnes chez lesquelles ont été dirigées les investigations de la police, celui d'un conseiller municipal de Douai, ouvrier mécanicien, ceux aussi d'un menuisier, d'un forgeron, d'un peigneur de lin, d'un cordonnier, d'un ouvrier agricole et de plusieurs ouvriers mineurs. Or, à en juger par la diversité de ces professions, sans aucun rapport ordinaire entre elles, n'est-on pas autorisé à conclure que la justice semble se trouver sur la trace d'une organisation tout autre que celle des chambres syndicales ouvrières reconnues par la loi commerciale ?

Qu'il nous suffise, à l'appui de cette observation, d'ajouter que, parmi les pièces saisies, figurent des brouillons de discours prononcés en faveur de la candidature républicaine de M. Parsy, le dernier député élu dans le département du Nord, ce qui tendrait au moins à prouver que le soi disant chambre syndicale ouvrière ne défrayait pas le terrain électoral et la question politique.

Mais gardons-nous d'entrer pour aujourd'hui dans de plus amples détails, et laissons les magistrats poursuivre, avec toute la prudence et l'énergie qu'elle comporte, l'œuvre délicate qu'ils ont entreprise.

Nous partageons entièrement l'avis de la *Patrie* et nous avons la certitude qu'avec un peu de vigilance on parviendrait à découvrir et à mettre dans l'impossibilité de nuire les associations révolutionnaires qui couvrent la France de leur immense réseau.

—

Voici la liste des médailles d'honneur décernées cette année aux vieux serviteurs des cantons de Roubaix et de Tourcoing, par la société des sciences de l'agriculture et des arts :

Charles Roussel, tisserand-échantillonneur, depuis 44 ans chez MM. Lefebvre-Ducatteau frères à Roubaix.

Roussel commence par payer sa dette à sa patrie; embrigadé dans le 2e régiment d'artillerie à pied, il fait, en 1823, la campagne d'Espagne et se retire du service avec les meilleurs certificats. Rentré dans ses foyers, il commence chez M. Lefebvre-Ducatteau cette carrière si bien remplie dans laquelle il a su conquérir la considération et l'estime de ses patrons. Préposé à la fabrication des échantillons, c'est-à-dire à la partie la plus délicate et la plus difficile de l'industrie, il apporte dans ses fonctions une habileté exceptionnelle, un véritable génie d'invention. Par son bon goût et son discernement dans le choix des dessins et des couleurs, on peut dire, sans exagération, qu'il est devenu le coopérateur le plus actif de ses patrons.

Heureux dans sa famille, il vient de célébrer, il y a peu d'années, son jubilé, entouré de ses nombreux enfants et petits-enfants.

Louis Scamps, contre-maître depuis 40 ans dans la filature de coton de MM. Debuchy, à Tourcoing.

Ce vénérable octogénaire, un des rares débris des guerres du premier empire, a déjà reçu en 1867, lors de l'exposition universelle, une médaille d'honneur comme coopérateur de MM. Debuchy. Type de dévouement, défenseur infatigable des intérêts de ses maîtres, il n'a point encore voulu prendre une retraite si noblement acquise. Malgré son grand âge, il ne laisse à personne le soin des détails les plus minutieux de ses fonctions.

Cyr Desmettre, forgeron depuis 38 ans chez MM. Descat frères, teinturiers à Roubaix.

Desmettre s'est toujours distingué par une exactitude et une assiduité au travail véritablement exemplaires; grâce à son économie et à sa bonne conduite, il est parvenu à assurer à ses cinq enfants une position des plus honorables.

Pauline Dujardin, fille de confiance, depuis 52 ans chez MM. Debuchy, filateurs de coton à Tourcoing.

Par son zèle affectueux et ses bons services, elle a trouvé dans la reconnaissance de ses maîtres qui lui ont assuré une rente viagère, sa première récompense; la Société des Sciences lui décerne aujourd'hui la seconde.

Fidéline Mazure, domestique depuis 47 ans chez M. François Masurel, négociant à Tourcoing.

A prodigué ses soins pendant les longues et douloureuses maladies qui ont atteint plusieurs membres de cette famille, et par son attentive sollicitude a adouci les derniers instants de ses anciens maîtres.

Joséphine Debeaudringhien, domestique depuis 45 ans chez M. Louis Delahaye, clerc de notaire à Tourcoing.

Dans le cours de son existence, consacrée toute entière à la famille Delahaye, elle a traversé les phases diverses de bonne et de mauvaise fortune de ses maîtres. Pour donner une idée de la multiplicité de ses travaux, de sa responsabilité, il suffira de dire que M. Delahaye, ancien maire de Tourcoing, a eu 15 enfants et qu'elle les a tous élevés.

Lorsque survinrent les jours mauvais et qu'une catastrophe ébranla l'édifice de la fortune de M. Delahaye, Joséphine demeura ferme à son poste. Bien mieux, elle exigea que ses gages fussent réduits de moitié, confondant ainsi son patrimoine avec celui de ses maîtres. M. Delahaye a caractérisé par un mot ce touchant attachement, il dit : « Ce n'est plus sous le nom de Joséphine Debeaudringhien qu'elle est connue à Tourcoing, c'est sous celui de Joséphine Delahaye. »

Joséphine Bonte, depuis 32 ans chez M. Mullier-Eloy, fabricant d'étoffes à Roubaix.

Cette fille dévouée a rempli dans la famille de M. Mullier, composée de 13 enfants, l'office de seconde mère, multipliant autour de toute la famille ses soins intelligents et dévoués en santé et en maladie.

Une probité et un désintéressement à toute épreuve lui ont conquis une place honorable au foyer de ses maîtres. Respectée des enfants, écoutée de tous, attirant à elle toutes les affections, elle appartient désormais à la famille.

—

Depuis quelque temps il circule à Lille un grand nombre de pièces fausses de 2 et de 1 fr. à l'effigie de la République française de 1870 et 1871, et à celle du roi des Belges (1867) et du roi d'Italie.

Toutes ces pièces sont grossièrement moulées et toutes du même métal. Nous recommandons au public d'apporter une grande attention sur ce point et de signaler à l'autorité toute personne qui serait porteur de quelqu'une de ces pièces.

—

On lit dans la *Gazette de Cambrai* :

« Nous avons dit que le parquet de Cambrai, en même temps qu'il faisait écrouer le fils aîné de Baladiez, avait ordonné la saisie, dans son atelier, de toutes les pierres, de tous les outils, papiers, encres, épreuves et faux billets de banque. Dans une seconde visite opérée plus minutieusement encore que la première, la justice a saisi une troisième pierre servant à fabriquer de fausses vignettes pour chicorée.

» Les pierres qui ont servi à la fabrication et à l'émission des faux billets ont été hier emballées soigneusement et doivent être envoyées, nous dit-on, à la Banque de France, à Paris. Deux grandes administrations arriveront donc comme parties civiles dans le procès : la Banque de France et la Régie.

» Il est impossible de calculer, quant à présent, le chiffre même approximatif des faux billets de 20 fr mis en circulation. On en a vu à Cambrai dès le mois d'avril dernier; mais Lille en a été infeste tout particulièrement. La chambre que Baladiez père y habitait de temps à autre contenait des objets du plus bizarre assemblage, car, ainsi qu'il l'a avoué du reste, Baladiez allait un peu partout et achetait n'importe quel objet, pourvu que cet objet lui procurât la facilité de faire son petit négoce.

» Tous les faux billets de 20 fr. sont donc loin d'être connus. »

—

Le 22 courant un vol de vin a été commis à la gare de Tourcoing; après une enquête à laquelle s'est livré M. le Commissaire spécial, il a été reconnu que l'auteur du vol ne pouvait être qu'un nommé B... homme d'équipe, qui, a pris la fuite aussitôt le méfait découvert, quittant son travail et son logement.

B... après avoir rôdé pendant quelques jours dans les environs de Tourcoing, à bout de ressources, est venu se constituer prisonnier au bureau de police d'où il vient d'être transféré à Lille à la disposition du parquet.

—

Un vol considérable a été commis à Douai, dit un journal de cette ville, dans la nuit de mercredi, au préjudice de M. Delhay, pharmacien, rue Saint-Samson. Pendant qu'il assistait à la représentation théâtrale, son élève de pharmacie brisait la serrure d'un meuble, s'emparait d'un grand nombre de valeurs renfermées dans ce meuble et prit la fuite.

En rentrant chez lui, M. Delhay s'aperçut du vol dont il avait été l'objet et s'empressa de porter plainte.

Jusqu'ici, les recherches opérées dans diverses directions n'ont amené aucun résultat.

L'élève en pharmacie se nomme Aimé Marteaux; d'après les renseignements recueillis, il aurait dérobé à M. Delhay : 80 Voitures, jouissances 1875; 4 titres de rentes de 125 fr de rente turque, jouissance janvier 1874; dix obligations de 300 fr. de la rente Tunisienne; coupons détachés, jouissance janvier 1875. — Un titre de rente française du 24 janvier 1875 n° 54 024, — 10 Courcelles-lez-Lens, — 25 Nadaud et dix Bons tunisiens.

Ces valeurs représentent environ une somme de 60 à 70,000 fr. Tous les titres dont les numéros sont connus et désignés, ont été frappés d'opposition à Paris; et des mesures seront prises contre celui ou ceux qui en seraient détenteurs.

—

Deux soldats de la réserve viennent d'être arrêtés à Douai pour avoir quitté le lieu de leur résidence sans s'être conformés aux articles 34 et 35 de la loi du 27 juillet 1872 sur l'armée.

—

Tribunal correctionnel de Lille — M. Lagache, de Roubaix, a confié à un ouvrier H. Bouvier, dont le frère, garçon très honnête et très laborieux, travaille chez lui, une chaîne, une trame, une armature, le tout d'une valeur de 700 fr Bouvier n'a plus reparu. — Deux ans, 25 fr. d'amende.

— Le 21, L. Liémans, fileur à Tourcoing, cassait tout dans le cabaret Courcelle. Son père, qui se trouvait là, alla chercher la police. « Tu vas chercher la police, tu es aussi canaille que les agents. » Pendant ce temps-là les agents le saisirent. Ce mauvais garnement ne travaille jamais, il insulte ses parents. — Dix jours.

Faits Divers

— Les crimes d'Antony. — Nous avons raconté, ces jours derniers, qu'un paysan de la commune de Wissous avait été arrêté à la suite d'une tentative de vente de valeurs chez un changeur du Palais-Royal, comme soupçonné de s'être emparé de ces valeurs, après avoir assassiné les deux vieilles femmes d'Antony. C'est encore là une des déplorables et cependant bien excusables erreurs de la justice préventive : ce paysan est tout simplement un brave homme qui n'avait pas l'habitude de vendre des valeurs, et qui s'est troublé chez le changeur au point de faire naître des soupçons. Il a pu prouver que ces titres étaient bien sa propriété, et il a été relâché après trois jours passés au *secret* et rempli d'interrogatoires, que son innocence devait rendre encore plus pénibles. Les honnêtes gens sont mis parfois à de bien rudes épreuves.

— Le côté comique des crimes d'Antony. — Une chose des plus inattendues va résulter des crimes d'Antony.

Il paraît que, dans les papiers de la dernière victime, la veuve Piet, qu'a naturellement saisis la Justice, on a trouvé quantité de reçus et factures, donnés à la défunte par les fournisseurs de la localité, et, presque universellement, non revêtus de timbres de quittance.

Vous voyez d'ici quelle pluie de contraventions va s'abattre sur les boulangers, bouchers, charcutiers et épiciers d'Antony.

Tout le pays est dans la consternation.

— D'après les nouvelles reçues des stations hydrométiques du bassin de la Seine, la Seine à Paris va éprouver une montée qui, comptée à partir du samedi 26 décembre, atteindra environ 60 centimètres, ce qui donnera au Pont d'Austerlitz la cote de 1 mètre 50 centimètres, mardi soir ou mercredi matin. La Seine entre Montereau et le confluent de la Marne, va également éprouver une montée qui, comptée à partir du samedi 26 décembre, atteindra environ 80 centimètres.

— On écrit de Berlin que Dolmancé le dompteur noir bien connu du public français, vient d'être dévoré par un de ses lions.

— Trois fraudeurs noyés. — On lit dans l'*Union* de Charleroi :

« Un affreux malheur est arrivé lundi dernier à Hirson. Une bande de fraudeurs composée de trente hommes à cheval et de dix à pied, traversait la rivière d'Hirson pendant la nuit. Trois fraudeurs à pied perdirent la trace du gué et furent emportés par les eaux, grossies par les pluies de la semaine. Les trois cadavres ont été retrouvés le lendemain. »

— Deux catastrophes en Angleterre. — L'accident a eu lieu à quelques centaines de yards du village de Hampton-Gray, tout à côté de Shipton, aux environs d'Oxford. Le train était composé de treize wagons, renfermant un grand nombre de passagers qui allaient visiter leurs familles à l'occasion des fêtes de Noël; il y avait deux locomotives. Il est parti d'Oxfort à Birmingham, à onze heures quarante minutes.

Il était d'une demi heure en retard, mais marcha sans encombre l'espace de six milles, lorsque la bande d'une roue de wagon de 3e classe se cassa. Ce wagon sortit des rails, cachotant par-dessus les traverses, dont il coupa un grand nombre en deux, traversa dans cet état un pont de bois sur la rivière Cherwelle, et au moment d'arriver à un second pont, sur le canal d'Oxfort à Birmingham, il culbuta au bas du remblai, entraînant plusieurs autres wagons.

Le train marchait avec une vitesse de 40 milles à l'heure. La force d'impulsion était telle que les wagons déraillés continuèrent leur mouvement pendant un certain temps, jusqu'à ce qu'ils se brisassent les uns contre les autres, au milieu des prés au-dessous du remblai.

Trois wagons de voyageurs et un wagon de bagages furent lancés de l'autre côté du pont.

L'un de ces wagons emporta la culée en pierre du pont et se brisa en mille morceaux, qui tombèrent dans l'eau.

Les fragments de deux wagons, les roues en l'air, jonchaient le sol; un autre était renversé en travers du remblai. La partie antérieure du train continua sa marche à une certaine distance.

Il est certain que la mort de la plupart des victimes a été instantanée. Les blessés ont été transportés dans un moulin à papier, à un quart de mille de distance. C'est de cet endroit que des ouvriers avaient été témoins de l'accident et avaient donné l'alarme.

Une dépêche demande du secours à Oxford.

Les blessés furent évacués sur cette ville : quatre moururent pendant le trajet, et on compte trente et une personnes tuées et environ soixante dix blessées.

Le *Times* donne les détails suivants sur la terrible catastrophe arrivée avant-hier dans le charbonnage de Beguall-Hall, dans le Nord-Staffordshire. Il y avait vingt et une personnes dans le puits, dont une seule a été retirée vivante. Au départ des dernières nouvelles, treize cadavres avaient été retirés. Jusqu'à présent, on ignore la cause de l'accident; mais on assure que les mineurs travaillaient à la lumière libre, comme ils avaient l'habitude de faire, et qu'un courant de gaz venant d'une ancienne galerie s'est enflammé au contact de leurs chandelles. Plusieurs des cadavres retirés sont affreusement mutilés, et l'on prétend que toute la mine est en feu. Onze des victimes sont, dit-on, des hommes mariés.

— Naufrage. — Un homme manqué. — On a reçu dernièrement de Sainte-Hélène le récit de la perte de l'*Euxin* qui a brûlé en mer, et de l'arrivée dans cette île du capitaine avec la plus grande partie de son équipage. Mais, à ce qu'il paraît, on a cru à tort qu'un troisième canot contenant le second et huit matelots avait péri. Heureusement il n'en est rien. Des nouvelles récentes, arrivées de Batavia, annoncent qu'ils ont été recueillis et déposés dans ce port par un navire hollandais. Voici ce que raconte un des survivants :

Nous faisions voile étant partis de Shields sur l'*Euxin*, de Liverpool, sous le commandement du capitaine Murdock route pour Adex. Tout alla bien jusqu'au 5 août, lorsqu'un cri d'alarme annonça

---

culée : blottie dans un coin, retenant son haleine, elle faisait des vœux pour le malheureux Yoyo, sur qui la maîtresse s'avançait, prête à frapper.

— Madame, dit encore Victor, mesurant ses paroles, pour vous même, il vaux mieux que je me taise.

— Explique toi.

— Vous seriez fâchée, j'en suis sûr, que tout le monde connût mon histoire.

Dona Urbana, désarmée un instant, renvoya Niévé, qui sortit inquiète et intriguée, n'osa rester auprès de la porte, et courut chez Rita.

— D'accord, mon enfant, Niévé aurait pu parler, et tu as raison de n'avoir confiance qu'en moi.

La créole se remit sur son canapé, dans l'attitude d'une personne qui attend un récit. Calisto, frémissante d'impatience, l'oreille collée contre la porte, attendait de même; mais Victor pensait :

— J'ai sans doute eu tort, hier, en présence des étrangers, de ne pas répondre clairement : « Je suis Français, je suis chrétien, je suis né libre; on m'a vendu après m'avoir volé par ruse !... » Mais à présent, dire mes secrets à cette femme seule, ne peut être que mauvais. Je ne parlerai pas !

La tasse de vermeil était vide; il la remit sur le plateau, et, prenant le plateau même, se dirigea résolûment vers la porte.

— Que fais-tu donc ? J'attends ! j'écoute !

Victor fit encore deux pas.

Pour le coup, avec l'agilité d'une panthère, dona Urbana bondit du canapé sur lui. Elle ne se contient plus et le frappe violemment au visage.

Victor jette un cri d'indignation. Calisto entre présentant le rotin. Il la repousse d'un coup de tête et passe dans la salle à manger. La double secousse vient de faire tomber la carafe et le verre de Ségovie, qui se brisent aux pieds de dona Urbana.

Malheureux !... Petit monstre ! crie-t-elle avec rage.

Victor se précipite dans l'escalier, puis dans la cour. Elle l'y poursuit menaçante.

Niévé, Rita, tous les domestiques sont accourus.

Au bord du puits, la maîtresse fait siffler le rotin aux oreilles de Victor. Par un mouvement de colère, il jette le plateau dans le puits, se retourne, arrache le rotin à dona Urbana ivre, de fureur, et s'élance dans le bois.

Le magnifique service de chocolat est perdu; l'esclave de luxe est marron !

— Qu'on le poursuive ! Mort ou vif, qu'on me le ramène ! s'écrie la créole dont Calisto, dissimulant sa joie secrète feint de partager les émotions.

Rita, consternée, s'est jetée en pleurant dans les bras de Niévé, qui se hâte de l'emmener au logis. Dès qu'elles seront seules, la jeune négresse lui racontera tout bas comment a commencé la scène, et les larmes de Rita redoubleront :

— C'est ma faute ! murmure-t-elle; sans moi il eût répondu au docteur Bontigo.

Niévé, surprise, ouvre de grands yeux.

— Oh ! mon Dieu ! j'en ai déjà trop dit peut-être ! reprend Rita; silence ! je t'en supplie.

— Plutôt mourir que vous trahir, vous, toujours bonne ! répond Niévé avec effusion. Je savais bien que petite maîtresse avait grande amitié pour Yoyo.

— Tu savais cela, toi ?

— Mon cœur me l'avait dit.

Rita, tremblante, embrasse et remercie la jeune esclave, qui lui promet discrétion à toute épreuve, et qui la tiendra au courant de ce qui va se passer.

Dona Urbana n'a sous la main ni les commandeurs, ni l'azotador, qui sont tous aux champs avec les esclaves de labour. Don Ciprian est encore à la promenade, où ses gens d'écurie l'accompagnent. Peu ou point de chevaux. Qu'importe, du reste, puisque Yoyo a disparu à travers bois. Calisto a bien eu soin de lancer les esclaves domestiques à la poursuite du fugitif, mais ils n'auront garde de l'atteindre, et elle même en est bien convaincue.

Urbana fait sonner à toute volée la cloche du rappel à l'habitation, avant de rentrer dans sa chambre, où l'attend une infaillible attaque de nerfs. Cette cloche va faire revenir en toute hâte le maître et ses valets d'un côté, les conducteurs de travaux et leurs nègres de toutes les extrémités de la plantation; mais, à leur retour, Yoyo sera déjà loin.

(*A suivre*)